



Les « polluants éternels », aussi appelés « PFAS », font beaucoup parler d'eux depuis quelques mois. Utilisés depuis les années 1950 dans de nombreux objets du quotidien, ils se retrouvent aujourd'hui un peu partout dans l'environnement. Comme toutes les collectivités, Grand Besançon Métropole (GBM) est concernée par ce sujet. Mais la bonne nouvelle, c'est que notre territoire n'a pas attendu les obligations nationales pour agir.

Des contrôles renforcés... et déjà des résultats rassurants

La nouvelle réglementation européenne fixe une limite de 0,1 µg/L pour 20 PFAS dans l'eau potable avec une recherche obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire à compter du 01/01/2026. L'ARS a anticipé cette obligation dès la mi-2023. GBM a également pris de l'avance dans ce domaine: un programme spécifique de suivi des PFAS est en place depuis plusieurs mois. En août 2025, une analyse ARS sur la source d'Arcier affichait 0,149 µg/L. Conformément au protocole du Ministère de la Santé, dix analyses supplémentaires ont été réalisées. Les résultats sont clairs: toutes les mesures suivantes sont repassées sous la norme, avec une tendance à la baisse. C'est le signe que la situation est suivie de près et ce dépassement ponctuel ne remet pas en cause la potabilité de l'eau.

À propos du TFA: des niveaux très en dessous des recommandations

Un article paru à l'automne a suscité des inquiétudes au sujet du TFA, un autre composé de la famille des PFAS. Même si ce polluant n'est pas intégré dans la nouvelle norme européenne, Grand Besançon Métropole a tout de même choisi de le mesurer. Là encore, les résultats sont rassurants: les niveaux observés à Besançon tournent autour de 1,2 µg/L, très loin des seuils de recommandation, qui vont de 10 à 60 µg/L. À titre de comparaison, certaines eaux en bouteille contiennent également du TFA, dans des proportions proches (0,5 à 0,8 µg/L).

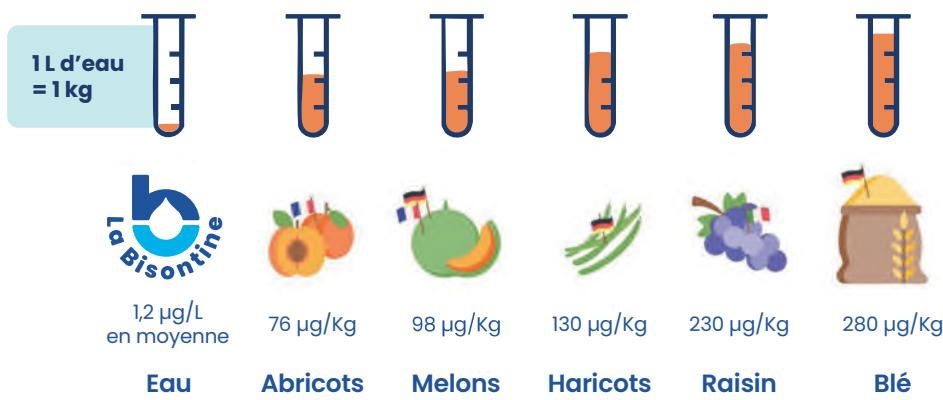
L'eau du robinet n'est qu'une petite partie du sujet

On parle beaucoup de l'eau, mais elle ne représente qu'une faible part de notre exposition totale aux PFAS. L'ANSES indique que les produits de la mer, les œufs et les viandes sont les aliments contribuant le plus, mais on en trouve aussi dans l'air ou certains textiles. Par exemple pour le TFA, les brocolis peuvent contenir jusqu'à 67 µg/kg, et le vin autour de 63 µg/L. Cela montre une chose importante: la question des PFAS dépasse largement l'eau du robinet, et nécessite une approche globale.

Une collectivité mobilisée pour garantir une eau sûre

Même si l'eau ne représente qu'une faible part de l'exposition, GBM agit là où elle en a la responsabilité. Un programme d'études est en cours, mené avec l'université, en partenariat avec l'ARS et la DREAL, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, pour identifier plus finement les sources de pollution et préparer des solutions de traitement adaptées. Et GBM a par ailleurs sollicité la Ministre de la Transition Ecologique pour faire de notre territoire un territoire d'expérimentation sur le sujet. L'objectif reste inchangé et limpide: fournir une eau sûre, contrôlée et de qualité à tous les habitants.

TFA dans l'alimentation



Source: https://www.eurl-pesticides.eu/userfiles/file/eurlsrn/eurlsrn_residue-observation_tfa-dfa.pdf